

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0 100 200 m



PRIGENT & ASSOCIÉS
ASBL d'urbanisme
100A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement d'un emplacement d'habitat individuel - Commune	ER N° 31	1900
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	2069
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	1968
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	2067
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	728
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	885
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	1089
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	143
Aménagement de la RD 115 / Bénévoles - CD 53	ER N° 32	126
Reaménagement de la RD 278 / Bénévoles - CD 53	ER N° 34	22000
Création d'une réserve "d'attente incendie" / Bénévoles - Commune	ER N° 35	8517
Liaison douce entre la route de la Louette et la zone de loisirs "Le RD 278 / Bénévoles - Commune	ER N° 36	8397
Liaison douce entre la route de la Louette et la zone de loisirs "Le RD 278 / Bénévoles - Commune	ER N° 37	3158
Aménagement d'un espace public et création de logements sociaux / Bénévoles - Commune	ER N° 38	10000

Hydrographie GAF	Nom	SURFACE (en m²)
S3103 - GAF N° 2	Les Egards	10373
S3103 - GAF N° 1	L'Orne Du Plessis	57951

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Marges de recul
- Haies à protéger au titre du L. 151-23 du CU
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Ash - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

